Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Les cosmétiques bio refusent les OGM

Par Pauline VERRIERE

Publié le 25/01/2011, modifié le 09/03/2026

Malgré le fort engouement autour des cosmétiques issus de produits biologiques, il n'existe toujours pas de réglementation européenne en la matière, fixant le contenu d'un label harmonisé. Le règlement 834/2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, ne concerne en effet que les produits non transformés ou destinés à l'alimentation humaine et animale [1]. Il exclut de ce fait l'ensemble des cosmétiques réalisés à base de produits transformés.

Ce sont donc des initiatives privées, de la part d'organismes certificateurs, qui sont venues fixer leurs propres exigences concernant la labellisation de tels produits. Différents labels se font désormais concurrence dans le domaine des cosmétiques bio. Si chaque cahier des charges possède ses particularités, il existe de nombreux points communs notamment au niveau de certaines exclusions.

Les éco-labels les plus courants en matière de cosmétiques s'accordent ainsi sur la non-utilisation d'OGM dans la mise au point des cosmétiques. C'est le cas d'Ecocert, de Cosmébio, de BDIH et Nature & Progrès.

Un tout nouveau label, issu d'un cahier des charges allemand, tente lui aussi de se faire une place dans le monde des produits de beauté : il s'agit d'EcoControl. Encore peu connu, ce label s'intéresse à l'ensemble de la chaîne de fabrication pour délivrer sa certification. Il exclut également les OGM de ses matières premières.

[1] Règlement (CE) 834/2007, article premier, paragraphe 2

Adresse de cet article : https://infogm.org/les-cosmetiques-bio-refusent-les-ogm/